

Syngenta exporte plus de 10 000 tonnes d'insecticides « tueurs d'abeilles » interdits en Europe

Les néonicotinoïdes, insecticides « tueurs d'abeilles », sont interdits dans l'UE et en Suisse parce qu'ils réduisent drastiquement la population des pollinisateurs. Pourtant, leur commerce global continue de prospérer. C'est ce que montre une enquête menée par Public Eye et l'ONG britannique Unearthed, basée sur des données obtenues des autorités européennes. En 2021, 13 pays de l'UE auraient déclaré à l'exportation plus de 13 000 tonnes de ces substances, dont quelque 10 500 tonnes (80%) rien que pour Syngenta. Ces insecticides à base de thiaméthoxame (une neurotoxine), sont notamment fabriqués à Monthey, en Valais, où la multinationale bâloise a établi son plus grand centre de production mondial. Vu qu'en Suisse, les néonicotinoïdes ne sont soumis à aucune obligation de déclaration à l'exportation et échappent donc à tout contrôle – comme des douzaines d'autres

substances bannies de notre agriculture –, leur volume d'exportation reste indéterminé. Toutefois, selon des documents de divers pays de l'UE et de l'Agence européenne des produits chimiques, des substances contenant du thiaméthoxame ont transité par la Suisse en 2021 pour probablement quitter ensuite l'UE à destination de pays tiers. En 2021, la majorité des néonicotinoïdes exportés par l'UE étaient destinés à des pays à faible ou moyen revenu et présentant une grande biodiversité (p. ex. le Brésil, l'Argentine, l'Afrique du Sud, le Ghana et l'Indonésie).

Plus d'informations :



Un produit Nestlé contribue au déboisement illégal de la forêt tropicale

Depuis quelques années, le géant suisse de l'alimentation Nestlé vend un complément alimentaire appelé Vital Proteins, censé atténuer les rides du visage et donner des cheveux brillants et des ongles solides. Le produit, dont la promotion est assurée par la star américaine Jennifer Aniston, se compose de collagène, protéine extraite de la peau des bovins. Une nouvelle enquête montre que le collagène contenu dans le produit de Nestlé provient en partie de la multinationale agroalimentaire brésilienne controversée Marfrig, dont les fermes bovines seraient responsables de la destruction de 2600 km² de forêt tropicale. Marfrig fait aussi l'objet de critiques car, pour l'élevage de bovins, ses fournisseurs violent les droits territoriaux des populations indigènes.

Plus d'informations :



Photo: Greenpeace



Photo: Human Rights Watch

De l'or provenant de mines problématiques atterrit en Suisse

Fin mai, le journal *20 Minutes* évoquait un grave incendie survenu dans la mine d'or de Yanaquihua, au Pérou, catastrophe qui a coûté la vie à 27 travailleurs. La raffinerie suisse Metalor est l'acquéreur unique de l'or extrait sur ce site, qui a été présenté ces dernières années au public suisse comme « un exemple de petite exploitation minière responsable ». La mine fait du reste partie de l'initiative *Swiss Better Gold*, financée par le SECO à hauteur d'environ 18 millions de francs.

Hélas, cet incendie n'est pas le seul cas qui incite à douter des promesses de durabilité formulées par la branche : l'organisation de défense des droits humains *Human Rights Watch* a publié fin avril une enquête accablante sur la raffinerie d'or suisse Argor-Heraeus. Pendant plus de 10 ans, celle-ci aurait acquis de l'or issu d'une mine éthiopienne qui pollueait l'environnement avec des métaux lourds, de l'arsenic et du cyanure, causant des maladies, des fausses couches et des handicaps congénitaux au sein de la population locale. Là aussi, Argor-Heraeus a fait valoir divers certificats de durabilité attribués par la branche elle-même, alors que, pendant longtemps – malgré les protestations régulières et la couverture médiatique –, elle n'avait pris aucune mesure pour régler la situation engendrée par la mine d'or.

Plus d'informations :



Impressum

Cette fiche d'information est publiée par la coalition pour des multinationales responsables et fournit des informations sur les développements actuels dans le domaine de l'économie et des droits humains. La coalition réunit plus de 80 organisations de défense des droits humains, de l'environnement et de la coopération au développement.

COALITION POUR DES MULTINATIONALES RESPONSABLES
Monbijoustrasse 31, case postale, 3001 Berne

031 390 93 36

info@responsabilite-multinationales.ch / www.responsabilite-multinationales.ch



MULTINATIONALES RESPONSABLES

Feuille d'information pour les parlementaires
Session d'été 2023

DÉVELOPPEMENTS AU NIVEAU INTERNATIONAL

- Le Parlement européen vote pour la directive sur la responsabilité des multinationales
- L'UE interdit l'importation de produits issus de la déforestation
- Les négociations se poursuivent à l'ONU

SUISSE

- De nombreux soutiens à la responsabilité des multinationales à Bâle et à Genève

ÉTUDES DE CAS

- Syngenta exporte des insecticides « tueurs d'abeilles »
- Un produit Nestlé contribue à la déforestation
- De l'or de mines problématiques atterrit en Suisse



Le Parlement européen vote clairement pour la directive sur la responsabilité des multinationales

L'UE élabore actuellement une directive sur la responsabilité des multinationales. Il s'agit de contraindre les grandes multinationales européennes à respecter les droits humains et les standards environnementaux tout au long de leur chaîne de valeur et à réduire leurs émissions de CO₂. Une autorité de surveillance contrôlera le respect de ces obligations et, en cas d'infraction, prononcera des sanctions adaptées au chiffre d'affaires. En outre, les multinationales seront tenues responsables des dommages causés directement ou indirectement par leur manque de diligence (p. ex. via leurs filiales et fournisseurs).

Après l'accord de principe donné en décembre 2022 par le Conseil des Ministres, le Parlement européen s'est lui aussi prononcé clairement, le 1^{er} juin 2023, en faveur de la directive. Lors des négociations en trilogue prévues cet été, le Parlement souhaite même renforcer de nombreux points du projet : il estime notamment que toutes les entreprises à partir de 250 employé-e-s et 40 millions de chiffre d'affaires (et non plus dès 500 employé-e-s et 150 millions de chiffre d'affaires) ainsi que le secteur de la finance devraient être inclus.

Ces durcissements ont été soutenus par une large alliance de libéraux (Renew Europe), une partie des démocrates-chrétiens (PPE) et la gauche (S&D, Verts/ALE, groupe de la gauche).

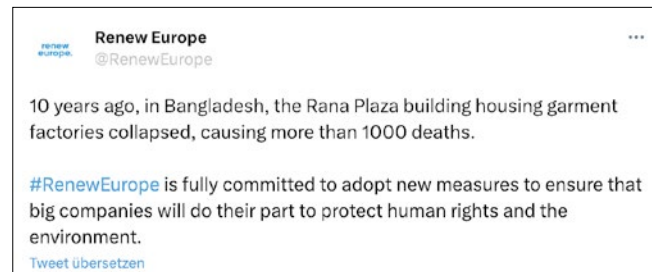
Avant la décision du Parlement, plusieurs multinationales européennes (ALDI, MARS, IKEA, Unilever, etc.) se sont exprimées positivement sur le projet de directive et ont demandé le renforcement de divers points.

Restent maintenant les négociations en trilogue, qui auront lieu pendant l'été et devraient se conclure au troisième ou quatrième trimestre 2023. Dès l'adoption de la directive (hiver 2023 ou printemps 2024), les États européens auront deux ans pour la mettre en œuvre dans leur législation nationale.

Plus d'informations :



Renew Europe (groupe des partis libéraux du Parlement européen) a joué un rôle décisif dans le projet de loi européenne et soutient des obligations ambitieuses pour les multinationales de l'UE.



39 grandes multinationales, investisseurs et associations de l'UE se sont adressés aux parlementaires européens dans une déclaration commune. Celle-ci demande que la directive européenne s'accorde aussi étroitement que possible avec les standards de *soft law* de l'ONU et de l'OCDE.



Support for alignment of the CSDDD with the international standards on sustainability due diligence

De nombreux soutiens à la responsabilité des multinationales à Bâle-Ville et Genève

Outre une nouvelle initiative populaire nationale, la Coalition pour des multinationales responsables examine actuellement la possibilité de lancer des initiatives cantonales dans différents cantons. Des conférences ont eu lieu à la mi-mai à Bâle et à Genève pour présenter des projets de textes d'initiative à des représentant-e-s de la politique, de l'économie et de la société civile de ces deux cantons.

Des lois cantonales contraindraient les multinationales bâloises et genevoises à respecter les droits humains et les standards environnementaux. En cas d'infraction, une autorité de surveillance pourrait infliger des amendes. Des lois cantonales permettraient à ces deux cantons – dont l'économie est largement tournée vers l'international – de s'aligner sur les standards internationaux. Cela augmenterait également la pression politique pour une réglementation nationale harmonisée.

Lors de la conférence à Bâle, une représentante du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement a notamment présenté la loi allemande sur le devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement. A Genève, la conférence, qui était coorganisée avec la Fédération Suisse des entreprises (FSE), a compté sur la participation de représentants de l'économie.

Une réglementation cantonale genevoise permettrait de contraindre une grande partie du secteur du négoce de matières premières, régulièrement critiqué à cause d'affaires problématiques, à adopter un comportement économique responsable. Après une introduction de David Hiler, ancien Président du Conseil d'Etat et ancien chef du Département des finances, suivi d'un exposé du professeur de droit Nicolas Bueno, des représentant-e-s des milieux politiques et économiques ont échangé dans le cadre d'une table ronde.

La Coalition pour des multinationales responsables décidera à l'automne, en lien avec les développements politiques en Suisse et dans l'UE, du lancement des initiatives cantonales ou d'une nouvelle initiative populaire fédérale.



Kaspar Müller (ex-président de la Fondation Ethos), Kathrin Amacker (Le Centre), Elias Schäfer (PLR) et Sarah Wyss (PS) débattent des avantages d'une initiative cantonale pour des multinationales responsables à Bâle.



À Genève, Jean-François de Saussure (manager et membre de conseils d'administration), Jonathan Normand (B Lab), Lisa Mazzone (Les Vert-e-s), Bertrand Buchs (Le Centre) et Aurélien Barakat (Vert'libéraux et Fédération Suisse des Entreprises) expliquent pourquoi il faut faire avancer les choses en matière de responsabilité des multinationales.

L'UE interdit l'importation de produits issus de la déforestation

Début juin 2023, le nouveau règlement de l'UE sur les produits exempts de déforestation entre en vigueur. Ce règlement interdit de vendre sur le marché européen des produits tels que le bœuf, le cacao, le café, l'huile de palme, le soja, le bois ou le caoutchouc, si leur production a impliqué le déboisement de forêts. Les entreprises qui souhaitent vendre ce type de produits dans l'UE doivent effectuer un devoir de diligence raisonnable. Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement, les pays doivent fixer des sanctions maximales à au moins 4% du chiffre d'affaires des entreprises concernées, des sanctions plus élevées restant possibles.

En plus de ce règlement sur la déforestation, plusieurs autres réglementations sont en cours d'élaboration dans l'UE : outre la directive sur la responsabilité des multinationales (voir ci-contre), des interdictions d'importation sont également prévues pour les composants problématiques des batteries et pour les produits issus de travail forcé.

Plus d'informations :



La Suisse doit rejoindre les négociations sur le traité onusien

Le 9^e cycle de négociations sur le traité onusien sur les entreprises et les droits humains se tiendra en octobre. Le texte du traité – dont la version remaniée paraîtra cet été – est actuellement en consultation. Alors que de plus en plus d'États prennent une part active aux négociations, la Suisse se contente toujours d'un rôle d'observatrice. En février, le Conseil de l'UE a déclaré que « L'UE [...] s'investira dans les délibérations de l'ONU pour l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant sur les entreprises

et les droits humains. » Lors de la dernière session, les USA ont rejoint les négociations. Plutôt que de rester sur la touche, la Suisse devrait enfin s'engager elle aussi dans les négociations avec un mandat.

Plus d'informations :

